



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/11/19/Add.1  
16 août 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Onzième réunion  
Hyderabad (Inde), 8-19 octobre 2012  
Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire\*

#### **COLLABORATION AVEC LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES (IPBES)**

*Note du Secrétaire exécutif*

#### **I. INTRODUCTION**

1. À sa seizième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) a, sur la base d'une note préparée par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/16/2), examiné des moyens d'améliorer l'efficacité de l'OSASTT à la lumière du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, ainsi que des questions, modalités et options relatives à la collaboration avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). L'OSASTT a adopté la recommandation XVI/1 sur ces questions pour la considération de la Conférence des Parties.

2. L'OSASTT a recommandé à la Conférence des Parties que l'OSASTT – dans le cadre de son mandat et suite à des orientations additionnelles de la Conférence des Parties – identifie les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique qui pourraient être considérés par l'IPBES, et examine les produits pertinents de l'IPBES, en tienne compte, et les complète avec des travaux ultérieurs selon les besoins dans ses recommandations à la Conférence des Parties. En ce qui concerne le processus par lequel les demandes seraient transmises de la Convention à l'IPBES, dans la partie B de sa recommandation XVI/1, l'OSASTT a prié le Secrétaire exécutif de préparer, sur la base des points de vue soumis par les Parties et autres parties prenantes, des propositions sur la manière dont les demandes de la Convention sur la diversité biologique pourraient être transmises à l'IPBES. Par conséquent, la partie II de la présente note examine les soumissions et fournit des propositions pour la considération de la Conférence des Parties.

3. Dans la partie B de sa recommandation XVI/1, l'OSASTT a pris note des travaux intersessions que doit entreprendre l'IPBES et a prié le Secrétaire exécutif de contribuer à ces travaux et de soumettre un rapport à la Conférence des Parties à sa onzième réunion. Par conséquent, la partie III de la présente note résume les contributions du Secrétaire exécutif au processus intersessions en préparation de la première réunion plénière de l'IPBES, y compris l'élaboration d'un catalogue d'évaluation, des éléments d'un cadre conceptuel, l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités, et des suggestions concernant le processus de soumission et de priorisation des demandes.

\* UNEP/CBD/COP/11/1.

/...

4. En plus d'inviter le Secrétaire exécutif à participer au processus intersessions et à appeler l'attention sur le calendrier des soumissions, le secrétariat de l'IPBES au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dans une lettre datée du 21 juin 2012, a attiré l'attention sur la décision que les présidents des organes subsidiaires scientifiques des Conventions seraient invités à participer à titre d'observateurs aux réunions du groupe multidisciplinaire d'experts établi sous les auspices de l'IPBES.

## **II. PROCESSUS POUR LA TRANSMISSION DES DEMANDES DE LA CONVENTION À L'IPBES**

5. À sa seizième réunion, l'OSASTT a discuté des questions, modalités et options relatives à la collaboration avec l'IPBES sur la base de l'analyse figurant dans la note du Secrétaire exécutif sur cette question.<sup>1</sup> L'OSASTT a recommandé que la Conférence des Parties décide que l'OSASTT, dans le cadre de son mandat et suite à des orientations additionnelles de la Conférence des Parties :

a) Identifie les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique qui pourraient être considérés par l'IPBES;

b) Considère les produits pertinents de l'IPBES, en tienne compte, et les complète avec des travaux ultérieurs selon les besoins dans ses recommandations à la Conférence des Parties;

6. L'OSASTT a en outre lancé un processus de consultation sur la manière dont les demandes devraient être transmises de la Convention à l'IPBES, et a prié le Secrétaire exécutif de préparer des propositions en la matière.

### ***Points de vue des Parties et des observateurs***

7. Pour donner suite à la notification invitant les Parties, les autres gouvernements, les organisations concernées, et les communautés autochtones et locales à fournir leurs points de vue sur le processus, au titre de la Convention sur la diversité biologique, et la manière dont les demandes de la Convention seraient transmises à l'IPBES,<sup>2</sup> l'Arménie, l'Australie, le Canada, le Mexique, la Norvège, le PNUE-WCMC et l'Union européenne ont soumis leurs points de vue à ce sujet.

8. Les considérations principales suivantes ont été soulignées dans les soumissions :

(a) L'IPBES est doté d'un potentiel considérable pour renforcer la base scientifique d'une action efficace relative à la Convention;

(b) Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité constituent un cadre utile et flexible pour fournir des orientations pour la collaboration avec l'IPBES;

(c) Il est plus efficace d'acheminer les demandes à l'IPBES dans les plus brefs délais. Le processus de transmission des demandes à l'IPBES devrait donc être rapide;

(d) Le nombre de demandes à l'IPBES devrait être limité. Les demandes à l'IPBES qui répondent aux besoins de multiples membres de la Plateforme devraient donc être encouragées, et les demandes qui répondent aux besoins de multiples accords multilatéraux sur l'environnement (AME) devraient se voir accorder la priorité absolue. Les réunions des présidents des organes subsidiaires scientifiques des conventions relatives à la biodiversité peuvent s'avérer un mécanisme utile par le biais duquel les AME peuvent coordonner leurs soumissions;

(e) Il convient d'éviter les chevauchements entre les travaux de l'OSASTT et ceux de l'IPBES;

---

<sup>1</sup> Document UNEP/CBD/SBSTTA/16/2 (<http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/official/sbstta-16-02-en.doc>)

<sup>2</sup> <http://www.cbd.int/doc/notifications/2012/ntf-2012-067-ipbes-en.pdf>

(f) L'OSASTT est à la fois un utilisateur d'informations fournies par l'IPBES et un fournisseur d'informations à l'IPBES. Il devrait être dans une position lui permettant de considérer les informations fournies par l'IPBES dans les plus brefs délais possibles.

9. Par ailleurs, le Secrétariat a examiné la relation de travail entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La COP de la CCNUCC a délégué à son organe subsidiaire scientifique la responsabilité de demander des rapports d'évaluation et autres travaux au GIEC et d'examiner les produits du GIEC. L'examen figure dans le document UNEP/CBD/COP/11/INF/14.

***Propositions pour le processus de transmission des demandes de la Convention à l'IPBES***

10. Une procédure pour la soumission et la priorisation des demandes à l'IPBES, qui serait conforme à la majorité des points de vue exprimés dans les soumissions, pourrait se lire comme suit :

(a) La Conférence des Parties, à sa onzième réunion, donne pour mandat à l'OSASTT d'envoyer directement à l'IPBES les demandes portant sur des questions scientifiques, techniques et technologiques que la Conférence des Parties a demandé à l'OSASTT de considérer, y compris les questions nouvelles et émergentes;<sup>3</sup>

(b) La Conférence des Parties, à sa onzième réunion, demande à l'OSASTT d'identifier des domaines de collaboration spécifiques pour la mise en œuvre de la Convention, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi;

(c) Une fois que le processus de soumission et de priorisation des demandes a été établi par l'IPBES, l'OSASTT-17 fait une première demande à l'IPBES;

(d) L'OSASTT devrait inclure les questions découlant de sa collaboration avec l'IPBES en tant que point permanent à son ordre du jour;

(e) Il faudrait convenir d'un processus au moyen duquel les Parties et autres parties prenantes peuvent proposer des questions pertinentes à la collaboration avec l'IPBES pour la considération de l'OSASTT. Cela pourrait s'articuler comme suit :

- (i) Le Secrétaire exécutif avise les Parties, les autres gouvernements, les organisations concernées (y compris les autres conventions relatives à la biodiversité) et les communautés autochtones et locales de la possibilité de proposer des demandes qui pourraient être soumises à l'IPBES. Ces propositions peuvent être soumises à n'importe quel moment et devraient être accompagnées d'une justification, en tenant compte des points énumérés au paragraphe 11 de la décision IX/29. Les propositions peuvent concerner n'importe laquelle des quatre fonctions principales de l'IPBES. Le Secrétaire exécutif rend les propositions, accompagnées de leur justification, disponibles par le biais du CEPRB;
- (ii) En préparation à chaque réunion de l'OSASTT, le Secrétaire exécutif compile les propositions reçues depuis la dernière date de démarcation et les annote, en tenant compte des considérations énumérées à l'annexe I du document UNEP/CBD/SBSTTA/16/2 et, le cas échéant, des critères utilisés pour identifier les questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité (paragraphe 2 de la décision X/29), afin de permettre la priorisation des propositions. Le Secrétaire exécutif inclut également dans cette compilation des propositions additionnelles pour des questions nouvelles et émergentes, soumises conformément à la procédure énoncée dans la section II de la décision X/29, ainsi que toute question devant être abordée pour réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et mettre en œuvre les programmes de travail continus de la Convention;

---

<sup>3</sup> Conforme au paragraphe 4) i) de l'article 23, et aux paragraphes 2) et 3) de l'article 25.

- (iii) Avant chaque réunion de l'OSASTT, le document de pré-session contenant la compilation des propositions avec annotations est mis à la disposition des secrétariats des autres conventions relatives à la biodiversité pour leurs points de vue et, le cas échéant, priorisation. Une téléconférence entre les présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la biodiversité est organisée pour échanger des perspectives et, si possible, coordonner les positions. Un additif au document de pré-session résumant les résultats du processus de coordination est publié peu de temps avant la réunion de l'OSASTT;
- (iv) L'OSASTT examine les propositions, en tenant compte les points de vue des autres conventions relatives à la biodiversité et décide lesquelles, le cas échéant, devraient être transmises à l'IPBES. L'OSASTT prie le Secrétaire exécutif de transmettre ces propositions au secrétariat de l'IPBES, conformément à la procédure qui sera établie par l'IPBES. Le président de l'OSASTT peut fournir de plus amples explications par le biais du groupe multidisciplinaire d'experts;
- (v) L'IPBES priorise les demandes conformément aux procédures et informe le Secrétaire exécutif de la manière dont il entend donner suite aux demandes. L'OSASTT inscrit l'examen des interventions de l'IPBES au programme, conformément au calendrier envisagé par l'IPBES.

### III. CONTRIBUTIONS AU PROCESSUS INTERSESSIONS

#### *Élaboration d'un catalogue d'évaluations*

11. À sa deuxième séance, la réunion plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a demandé au secrétariat de la plateforme de préparer un catalogue d'évaluations, dont des évaluations thématiques pertinentes exhaustives à l'échelle nationale, régionale, sous-régionale et mondiale, s'appuyant sur les initiatives existantes et s'inspirant de l'analyse des lacunes de la Plateforme et d'autres informations pertinentes.

12. En outre, le secrétariat de la Plateforme a été prié d'inclure un examen critique des évaluations dans le catalogue et de faire ressortir la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, l'utilisation de cadres conceptuels, le champ d'application des évaluations, les expériences avec l'intégration des systèmes de connaissances, l'utilisation de scénarios et d'autres outils, les enseignements tirés en ce qui concerne la réalisation de l'impact politique des évaluations, et les lacunes dans les connaissances ainsi que la couverture des évaluations et des besoins en matière de renforcement des capacités.

13. Dans sa soumission au secrétariat de l'IPBES au PNUE, le Secrétaire exécutif a appelé l'attention sur le fait que la base de données des évaluations scientifiques<sup>4</sup> est maintenue sur le site web de la CDB, et sur une note qui passe en revue les méthodes et les modalités pour les évaluations pilotes initiées par l'OSASTT.<sup>5</sup> Le Secrétariat coopérera avec le secrétariat de l'IPBES en vue de compiler une liste d'évaluations à jour pertinentes à la Convention aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, s'inspirant notamment d'informations fournies par les Parties dans leur SPANB et leurs rapports nationaux.

14. Par ailleurs, il a fait référence à un certain nombre d'évaluations clés menées à bien au titre de la Convention, dont la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique,<sup>6</sup> l'étude intitulée *Scénarios de biodiversité : Projections des changements de la biodiversité et des services écosystémiques pour le 21<sup>e</sup> siècle*<sup>7</sup>, et un certain nombre d'évaluations relatives aux liens réciproques

<sup>4</sup> <http://www.cbd.int/assessments/>

<sup>5</sup> <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-10/official/sbstta-10-07-en.doc>

<sup>6</sup> <http://www.cbd.int/gbo3/?pub=6667&section=6720>

<sup>7</sup> <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-50-fr.pdf>

entre la biodiversité et les changements climatiques, la biodiversité marine et côtière, la biodiversité des eaux intérieures et la biodiversité des montagnes. La liste des évaluations comprenant des détails sur le processus de préparation, les cadres conceptuels sous-jacents, l'utilisation de scénarios, les impacts politiques, et les besoins identifiés en matière de capacités figurent dans l'annexe à la présente note.

15. Le Secrétaire exécutif a souligné que ces évaluations ont été menées à bien sur demande de la Conférence des Parties ou de son OSASTT, assurant ainsi qu'elles seraient considérées par l'organe approprié et que les conclusions contenues dans les évaluations éclaireraient les travaux futurs de la Convention. Bien que les évaluations aient divers champs d'application et suivent diverses modalités, elles ont été menées à bien de manière à assurer qu'elles soient scientifiquement crédibles, indépendantes, examinées par des pairs, et qu'elles identifient les incertitudes. Elles ont été effectuées en partenariat avec les scientifiques les plus réputés et la participation d'organisations internationales et de réseaux compétents, elles ont suivi les meilleures pratiques scientifiques établies, y compris l'examen exhaustif par les pairs (le plus souvent constitué de deux cycles successifs) et l'indication de la manière dont commentaires formulés par les pairs ont été abordés dans la finalisation des rapports.

16. Si les évaluations ont dans l'ensemble fait une contribution limitée au renforcement des capacités, elles ont toutes identifié des besoins en matière de capacités et ont souvent recommandé des manières spécifiques d'aborder la question (voir la section sur l'*Identification des besoins en matière de renforcement des capacités* ci-dessous pour de plus amples détails).

### ***Éléments d'un cadre conceptuel***

17. À sa deuxième séance, la réunion plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a demandé au Secrétariat de préparer un document sur un projet de cadre conceptuel éclairé par l'examen des évaluations et s'inspirant de cadres conceptuels existants.

18. Dans sa contribution au processus intersessions pour l'IPBES, le Secrétaire exécutif a appelé l'attention sur la recommandation XVI/1 de l'OSASTT, recommandant que la Conférence des Parties adopte un projet de décision dans laquelle elle « *Considère* que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité fournissent un cadre utile et flexible pour la réalisation du programme de conservation de la biodiversité à tous les niveaux et *invite* la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à examiner la manière dont son plan de travail peut contribuer à leur réalisation. »

19. Le Secrétaire exécutif a par ailleurs noté que l'élaboration d'un cadre conceptuel approprié est d'une importance critique. Le cadre conceptuel pour l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, par exemple, a éclairé les travaux de la Convention et permis d'affiner davantage le cadre éléments moteurs-pressions-état-incidences-réactions, qui sous-tend également le Plan stratégique pour la diversité biologique sous une forme modifiée. De toute évidence, certaines difficultés rencontrées précédemment, dont l'évolutivité et l'intégration de divers systèmes de connaissances, requièrent une réflexion plus approfondie, et la Convention sur la diversité biologique et son Secrétariat sont disposés à contribuer leurs expériences dans le processus d'élaboration d'un cadre conceptuel pour l'IPBES.

### ***Identification des besoins en matière de renforcement des capacités***

20. Les gouvernements et les autres parties prenantes ont été invités à présenter des soumissions sur les besoins en matière de renforcement des capacités et des suggestions sur les activités et partenariats qui pourraient répondre à ces besoins. Le Secrétariat a été prié de compiler les informations et de les mettre à la disposition de la première séance de la plénière, avec des informations connexes sur les besoins en matière de renforcement des capacités relevés dans les rapports nationaux soumis à des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services systémiques.

21. Dans sa soumission, le Secrétaire exécutif a noté que le format de la dernière section des quatrièmes rapports nationaux invite les observations sur les obstacles rencontrés dans la réalisation de

l'objectif de biodiversité 2010. Les besoins en matière de capacités qui y figurent sont énumérés à l'annexe I sous les catégories suggérées par le secrétariat de l'IPBES.

22. Le Secrétaire exécutif a également appelé l'attention sur le programme d'auto-évaluation des capacités nationales appuyé par le Fonds pour l'environnement mondial<sup>8</sup> pour lequel les pays ont identifié leurs besoins en matière de capacités relatives à la biodiversité.

23. Il convient de noter qu'il existe des approches émergentes qui sont efficaces pour soutenir la création de capacités et le renforcement de la collaboration technique et scientifique, dont :

(a) Partager les enseignements tirés et pratiquer l'apprentissage commun au niveau sous-régional;

(b) Coordonner les travaux techniques et scientifiques avec les besoins en matière de politiques et les mécanismes sous-jacents pour examiner jusqu'à quel point ces besoins sont satisfaits;

(c) Utiliser des centres d'excellence nationaux avec des capacités dépassant le contexte national (par exemple, le Consortium des partenaires scientifiques pour la biodiversité, le Global Partnership for Plant Conservation, les Friends of the Programme of Work on Protected Areas, notamment);

(d) Promouvoir l'échange de données et d'informations en créant et en maintenant des centres d'échange appropriés;

(e) Faciliter la participation d'experts provenant de pays en développement aux évaluations, à la recherche-développement et à l'application d'outils pertinents aux politiques, au moyen de petites subventions et d'échanges;

(f) Accorder davantage d'importance à l'amélioration de la base d'observation pour la surveillance, en s'appuyant sur les infrastructures existantes (par ex., les observations effectuées par satellite) et les combiner avec des données et informations recueillies sur le terrain;

(g) Réaliser des examens automatiques de l'efficacité des approches adoptées pour permettre une gestion adaptée et des rajustements à mesure que les capacités s'accroissent.

24. La note du Secrétaire exécutif sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/16/2) contient une discussion plus détaillée sur les approches par lesquelles le processus de l'OSASTT et de la Convention, en collaboration avec des partenaires, pourraient améliorer la prestation d'avis scientifiques pertinents pour les politiques.

25. À sa quatrième réunion, le Groupe de travail chargé d'examiner l'application de la Convention, dans sa recommandation 4/1, a recommandé que la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les organisations partenaires concernées, de mettre au point une approche cohérente et coordonnée à la coopération scientifique et technique, et à s'engager dans un processus visant à établir un réseau de création de capacités de centres nationaux et régionaux. Il existe un fort potentiel de synergies dans les efforts proposés pour appuyer l'IPBES, y compris la proposition du BES-Net.<sup>9</sup>

#### ***Processus pour la transmission et la priorisation des demandes***

26. Les gouvernements, les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres entités ont été invités à soumettre leurs points de vue sur le processus par lequel les demandes pourraient être transmises à la plénière de la Plateforme, et sur le processus par lequel la plénière pourrait prioriser ces demandes. En base à ces points de vue, le secrétariat de l'IPBES au PNUE a été prié de préparer un projet de procédure pour la considération de la plénière de la Plateforme lors de sa première séance.

<sup>8</sup> <http://www.thegef.org/gef/search/node/ncsa> et [http://www.thegef.org/gef/eo\\_them\\_NCSA](http://www.thegef.org/gef/eo_them_NCSA).

<sup>9</sup> BES-Net (« Biodiversity and Ecosystem Services – Network ») est une proposition pour l'établissement d'un réseau de création de capacités assurant l'interface entre la science, les politiques et la mise en œuvre qui réponde aux besoins des pays en développement, préparé par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE et la Direction norvégienne pour la gestion de la nature. Voir UNEP/IPBES.MI/2/INF/14 à l'adresse [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net).

27. Les discussions entourant la manière dont les demandes émanant de la Convention sur la diversité biologique peuvent être transmises à l'IPBES sont résumées dans la partie II de la présente note, ci-dessus.

*Annexe I*

**BESOINS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RELATIVES À L'IPBES  
RELEVÉS DANS LES QUATRIÈMES RAPPORTS NATIONAUX**

*Avoir accès aux ressources financières et les jumeler avec les besoins identifiés*

- Gestion des ressources financières et physiques
- Financement durable, y compris par des mécanismes de financement nouveaux et novateurs

*Renforcer les capacités pour identifier et combler les lacunes en matière de connaissances*

- Identification, prévention et gestion des espèces exotiques envahissantes
- Prévention et gestion des incendies
- Élaboration d'indicateurs de la biodiversité

*Renforcer les capacités pour mener à bien des évaluations aux niveaux national et sous-régional*

- Évaluation des ressources naturelles, socio-économiques et culturelles
- Évaluation de l'efficacité de la gestion
- Évaluations de la biodiversité / des écosystèmes nationaux
- Évaluation des options d'adaptation aux changements climatiques

*Renforcer les capacités pour élaborer et utiliser des outils et méthodes pertinents pour les politiques*

- Outils et capacités pour la gestion des bassins hydrographiques et des bassins versants
- Outils et capacités pour la planification et la gestion des pêches et l'application des lois les concernant
- Politiques efficaces et application des approches d'évaluation des impacts (EIE et ESE)
- Analyse/évaluation et réforme des politiques
- Harmonisation des politiques sous-nationales relatives à l'environnement
- Élaboration et mise en œuvre d'une politique de prévention des risques biotechnologiques
- Responsabilité environnementale
- Valorisation de la biodiversité / des écosystèmes
- Intégration systématique des préoccupations en matière de biodiversité aux politiques, programmes et mesures des divers secteurs
- Coordination, planification, et formulation et mise en œuvre des politiques intersectorielles afin de réduire les conflits et les lacunes

*Mécanismes, réseaux et outils de soutien*

- Accès et participation aux réseaux d'informations sur la biodiversité
- Amélioration des bases de données sur les ressources naturelles gérées par les institutions publiques par le biais de la formation, de mises à jour fréquentes des équipements et des contenus, et du renforcement systématique des relations institutionnelles, permettant l'intégration des principales sources d'informations et des bases de données existantes
- Insuffisance des services d'information, par ex. les bibliothèques et les services internet

*Accès aux données, à l'information et aux connaissances*

- Établissement de données de référence écologiques et d'un système de surveillance à long terme



- Surveillance de l'efficacité de la mise en œuvre des SPANB
- Approches pour conserver les connaissances traditionnelles

De plus, les évaluations énumérées dans l'annexe à la présente note ont révélé des lacunes en matière de besoins relatifs aux connaissances et à la création de capacités, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- Évaluation des changements de la biodiversité et analyses de scénarios pour identifier des options de politiques permettant de remédier à des changements indésirables
- Couverture des données sur la biodiversité marine et amélioration des modèles pertinents
- Outils pour évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des activités d'atténuation et d'adaptation et les impacts des activités de conservation de la biodiversité
- Directives sur la conception et la mise en œuvre d'approches écosystémiques pour l'atténuation et l'adaptation
- Compréhension des fonctions hydrologiques clés des écosystèmes et de la manière dont elles influencent les défis en matière de ressources en eau
- Aspect économique des solutions « d'infrastructure naturelle » pour la gestion de l'eau
- Élaboration et utilisation de données géoréférencées sur la biodiversité pour une analyse intégrée et une visualisation spatiale des informations relatives à la biodiversité
- Capacité de mobiliser, d'héberger et de partager des données sur la biodiversité

*Annexe II*

**PRINCIPALES ÉVALUATIONS MENÉES À BIEN AU TITRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET  
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CELLES-CI**

Évaluation	Caractéristiques du processus d'évaluation et résultat	Cadre conceptuel sous-jacent	Utilisation de scénarios et d'autres outils	Impact politique	Besoins en matière de capacités identifiés et satisfaits
<i>Évaluations exhaustives</i>					
GBO-3 <sup>10</sup>	Le GBO-3 est basé sur des ouvrages scientifiques examinés par des pairs, les rapports nationaux, les travaux sur les indicateurs du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, et une étude commandée sur les modèles et les scénarios. Chaque partie du rapport final a été examinée au moins deux fois. Sa préparation a été supervisée par un groupe consultatif indépendant. Le rapport relève des incertitudes. Le processus de préparation et les impacts ont été évalués indépendamment. <sup>11</sup>	Plan stratégique (décision VI/26) et cadre pour évaluer les progrès (décisions VII/30 et VIII/15)	Scénarios de biodiversité : Projections des changements de la biodiversité et des services écosystémiques pour le 21 <sup>e</sup> siècle Rapport technique pour les Perspectives mondiales de la diversité biologique <sup>3</sup> <sup>12</sup>	La COP a accueilli avec satisfaction le rapport et a pris note des conclusions (décision X/4), qui ont également fourni la justification du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (décision X/2)	Le processus de préparation a révélé le besoin de renforcer la capacité des pays à évaluer les changements de la biodiversité et à élaborer des politiques en mesure de remédier à des changements indésirables. Des capacités renforcées pour effectuer des analyses de scénarios nationaux/sous-régionaux contribueraient à appuyer la prise de décisions.  Le processus du GBO-3 n'a pas contribué au renforcement des capacités de manière significative.
GBO-4 <sup>13</sup>	Le processus de préparation du GBO-4 est à peine entamé. Un groupe consultatif indépendant est en cours d'établissement. <sup>14</sup> Le document fera l'objet d'un examen par des pairs avant sa finalisation.	Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (décision X/2)	Prévue, s'appuyant sur l'expérience du GBO-3	À déterminer	Les besoins en matière de capacités relevés par le biais du processus du GBO-3 demeurent. Une série d'ateliers régionaux est prévue pour aider les pays dans la préparation de leurs cinquièmes rapports nationaux, identifiant des informations pertinentes pour une éventuelle utilisation dans le GBO-4, et sur l'application de scénarios régionaux pour appuyer la prise de

<sup>10</sup> [www.cbd.int/gbo3](http://www.cbd.int/gbo3)<sup>11</sup> <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/information/sbstta-16-inf-01-en.doc><sup>12</sup> <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-50-fr.pdf><sup>13</sup> [www.cbd.int/gbo4](http://www.cbd.int/gbo4)<sup>14</sup> See <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/official/sbstta-16-03-en.doc> et <http://www.cbd.int/recommendations/?id=13051>

Évaluation	Caractéristiques du processus d'évaluation et résultat	Cadre conceptuel sous-jacent	Utilisation de scénarios et d'autres outils	Impact politique	Besoins en matière de capacités identifiés et satisfaits
					décisions.
<i>Évaluations de la biodiversité marine et côtière</i>					
Série d'ateliers régionaux pour décrire les zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB) <sup>15</sup>	Description des zones marines d'importance écologique ou biologique par l'application des critères scientifiques des Açores figurant à l'annexe I de la décision IX/20 <sup>16</sup> , ainsi que d'autres critères scientifiques pertinents, compatibles et complémentaires convenus aux niveaux national et intergouvernemental, et les orientations scientifiques sur l'identification de zones marines au-delà des limites des juridictions nationales qui satisfont aux critères scientifiques des Açores.	Critères pour les ZIEB (décision IX/20 Annexe 1)	Divers, dont SIG	À déterminer. (Une fois approuvées par la COP de la CDB, comme envisagé dans la décision X/29, les descriptions seront soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies et en particulier à son Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, ainsi qu'aux organisations internationales concernées, aux Parties et aux autres	Besoin d'améliorer la couverture des données; besoin d'améliorer la compatibilité des ensembles de données.  Les ateliers régionaux sur la description des zones marines d'importance écologique ou biologique contribuent au renforcement des capacités en permettant l'échange d'informations, le partage de données, et par le biais de la compilation du rapport et de son examen par des pairs.

<sup>15</sup> <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/official/sbstta-16-05-en.doc> et <http://www.cbd.int/recommendations/?id=13053>

<sup>16</sup> <http://www.cbd.int/marine/doc/azores-brochure-en.pdf>

Évaluation	Caractéristiques du processus d'évaluation et résultat	Cadre conceptuel sous-jacent	Utilisation de scénarios et d'autres outils	Impact politique	Besoins en matière de capacités identifiés et satisfaits
				gouvernements.)	
Synthèse scientifique des impacts de la fertilisation des océans sur la biodiversité marine <sup>17</sup>	L'évaluation est basée sur un examen et une synthèse des ouvrages existants et d'autres informations scientifiques, a été menée à bien par le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, a été suivie par un examen par des pairs réalisé par les Parties, les autres gouvernements et organisations avec la participation d'experts scientifiques internationaux, puis a été considérée par OSASTT-14.	S/O	Examen des scénarios et des modèles qui sous-tendent les expériences de fertilisation.	La COP a accueilli avec satisfaction le rapport et a fourni des orientations sur les manières de combler les lacunes dans les connaissances (décision X/29 par. 13 e) et 57 à 62).	Besoin d'améliorer les modèles qui sous-tendent les expériences de fertilisation.  L'évaluation n'a pas contribué au renforcement des capacités de manière significative.
Synthèse scientifique des impacts de l'acidification des océans sur la biodiversité marine <sup>18</sup>	L'évaluation est basée sur un examen et une synthèse de la littérature scientifique existante et d'autres informations scientifiques et a été menée à bien conjointement par le SCDB et le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, a été suivie d'un examen par les pairs effectué par les Parties, les autres gouvernements et organisations avec la participation d'experts scientifiques internationaux, puis a été considérée par OSASTT-14. Le rapport relève des incertitudes.	S/O	Examen de scénarios du GIEC (Rapport spécial sur les scénarios d'émissions – RSSE) et modèles de circulation du GIEC (IPCC IS92a).	La COP a accueilli avec satisfaction le rapport, a pris note des conclusions et a établi des processus pour surveiller et évaluer les impacts de l'acidification des océans sur la biodiversité marine et côtière (décision X/29 (par. 63 à 67))	Besoin de mieux comprendre les impacts de l'acidification des océans sur la calcification de différents organismes et stades de vie, ainsi que sur les communautés dont ils font partie.  L'évaluation n'a pas contribué au renforcement des capacités de manière significative.
Synthèse scientifique des impacts du bruit sous-marin sur la biodiversité et les habitats	L'évaluation basée sur un examen et une synthèse de la littérature scientifique existante et d'autres informations scientifiques a été réalisée par un expert technique commissionné par le SCDB, a été suivie d'un examen par les pairs	S/O	S/O	L'OSASTT a recommandé que la COP accueille favorablement le rapport, a pris note des principales	Besoin d'une terminologie uniforme pour décrire le bruit sous-marin, et besoin de combler des lacunes dans les directives existantes.  L'évaluation n'a pas contribué au

<sup>17</sup> <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-45-en.pdf>

<sup>18</sup> <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-46-en.pdf>

Évaluation	Caractéristiques du processus d'évaluation et résultat	Cadre conceptuel sous-jacent	Utilisation de scénarios et d'autres outils	Impact politique	Besoins en matière de capacités identifiés et satisfaits
marins et côtiers <sup>19</sup>	effectué par les Parties, les autres gouvernements et organisations avec la participation d'experts scientifiques internationaux, puis a été considérée par OSASTT-16. Le rapport a relevé des lacunes dans les connaissances et des incertitudes.			conclusions, et a recommandé un processus d'experts pour améliorer et partager les connaissances et élaborer d'autres directives (recommandation XVI/5 par. 14 à 20))	renforcement des capacités de manière significative.
<i>Évaluations des liens entre biodiversité et changements climatiques</i>					
Liens d'interdépendance entre la diversité biologique et les changements climatiques <sup>20</sup>	L'évaluation s'inspire d'un document technique sur les changements climatiques et la biodiversité préparé par le GIEC, un examen de la littérature scientifique dont le Troisième rapport d'évaluation du GIEC, le Rapport spécial du GIEC sur l'affectation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, et les ouvrages disponibles qui n'ont pas été couverts par les évaluations précédentes du GIEC, et a été menée à bien par un groupe spécial d'experts techniques lors de trois réunions et des travaux intersessions. Le projet de rapport a été soumis aux gouvernements, pour qu'il fasse l'objet d'un examen par les pairs utilisant les canaux de la CDB et de la CCNUCC, et à la communauté scientifique dans son ensemble. À sa troisième réunion, le groupe d'experts a examiné et pris en compte les commentaires des réviseurs	S/O	Examen de scénarios du GIEC (troisième rapport d'évaluation)	L'OSASTT a accueilli avec satisfaction le rapport, a pris note des principales conclusions, a demandé que le rapport soit porté à l'attention de l'OSAST de la CCNUCC et a fourni des orientations détaillées à la COP sur les implications des résultats (rec. IX/11) qui sont à la base de la décision VII/15 de la COP.  L'OSAST de la CCNUCC a noté le	Besoin de directives et d'outils additionnels qui peuvent être utilisés pour évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et ceux des activités de conservation de la biodiversité. Des détails additionnels sont résumés dans la section <i>Enseignements tirés des études de cas</i> (pages 11-13 du rapport).  La participation d'experts de la biodiversité et du climat a accru la compréhension réciproque des processus et de l'état des connaissances de part et d'autre.

<sup>19</sup> <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/information/sbstta-16-inf-12-en.doc>

<sup>20</sup> <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-10.pdf>

Évaluation	Caractéristiques du processus d'évaluation et résultat	Cadre conceptuel sous-jacent	Utilisation de scénarios et d'autres outils	Impact politique	Besoins en matière de capacités identifiés et satisfaits
	pour finaliser le rapport.			rapport et a recommandé son utilisation par les Parties à la CCNUCC.	
Relier les activités d'atténuation et d'adaptation relatives à la biodiversité et celles relatives aux changements climatiques <sup>21</sup>	L'évaluation fournit une mise à jour de travaux antérieurs à la lumière de nouvelles données. Elle s'inspire des rapports sur les liens d'interdépendance entre la diversité biologique et les changements climatiques, <sup>22</sup> les soumissions par les Parties, et un examen et une synthèse des ouvrages disponibles effectués par le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, et a été menée à bien par un groupe spécial d'experts techniques (GSET) au cours de trois réunions et de travaux intersessions. Le projet de rapport a été soumis aux gouvernements et à l'ensemble de la communauté scientifique pour qu'il fasse l'objet d'un examen par des pairs. À sa troisième réunion, le groupe d'experts a considéré et tenu compte des commentaires des réviseurs pour finaliser son rapport. Le projet de rapport, y compris les principaux messages tels que compilés par le GSET, a initialement été mis à la disposition des participants à la COP-14 de la CCNUCC et un OSAST-30 de la CCNUCC élargi.	S/O	Examen des scénarios du GIEC, y compris le quatrième rapport d'évaluation	L'OSASST-14 a considéré le rapport dans le cadre de l'examen approfondi des travaux sur la biodiversité et les changements climatiques et a préparé la recommandation XIV/5 en base à laquelle la COP a pris note du rapport et a préparé des directives sur les manières de conserver, d'utiliser durablement et de restaurer la biodiversité et les services écosystémiques tout en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques (décision X/33).	Les lacunes dans les connaissances et les informations qui empêchent l'intégration de considérations relatives à la biodiversité aux activités liées aux changements climatiques sont identifiées par les Parties dans leurs rapports nationaux. Spécifiquement, un besoin existe en matière de directives sur la conception et la mise en œuvre d'approches écosystémiques pour l'atténuation et l'adaptation.  La participation d'experts de la biodiversité et d'experts du climat a accru la compréhension réciproque des processus et de l'état des connaissances respectives.

<sup>21</sup> <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-41-en.pdf>

<sup>22</sup> <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-10.pdf>

Évaluation	Caractéristiques du processus d'évaluation et résultat	Cadre conceptuel sous-jacent	Utilisation de scénarios et d'autres outils	Impact politique	Besoins en matière de capacités identifiés et satisfaits
Impacts de la géo-ingénierie relative au climat sur la diversité biologique <sup>23</sup>	L'évaluation compile et fait la synthèse des informations scientifiques disponibles sur les impacts possibles d'un éventail de techniques de géo-ingénierie sur la biodiversité et a été préparée par un groupe d'experts et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en tenant compte des commentaires émanant de deux cycles d'examens par les Parties, experts et parties prenantes. Des incertitudes ont été relevées tout au long du rapport.	S/O	Les scénarios de changements climatiques fournissent les contrôles pertinents pour évaluer les risques et les avantages de la géo-ingénierie, y compris ses implications pour la biodiversité.	Par le biais de sa recommandation XVI/9, l'OSASTT a recommandé que la COP prenne note du rapport sur les impacts de la géo-ingénierie relative au climat sur la diversité biologique et des principaux messages, <sup>24</sup> et que les sections pertinentes soient portées à l'attention des organisations et processus concernés, et que des travaux additionnels soient entrepris en collaboration avec des partenaires.	En plus des questions techniques, le rapport a fait ressortir en particulier le besoin de mieux comprendre les considérations de nature sociale, économique, culturelle et éthique de la géo-ingénierie relative au climat.
Cadre réglementaire pour la géo-ingénierie relative au climat pertinent pour la Convention sur	Cette étude a été préparée par un expert technique commissionné par le SCDB. Les commentaires et des contributions additionnelles d'un groupe d'experts et de deux cycles d'examen par les Parties, experts et parties prenantes ont été pris en compte dans le rapport final.	Le cadre réglementaire existant, y compris les règles coutumières générales du droit	S/O	Par le biais de sa recommandation XVI/9, l'OSASTT a recommandé que la COP prenne note du rapport sur le cadre réglementaire pour la géo-ingénierie	Besoin de combler les lacunes du cadre réglementaire existant pour la géo-ingénierie relative au climat.

<sup>23</sup> <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/information/sbstta-16-inf-28-en.doc>

<sup>24</sup> Ceux-ci figurent dans la note UNEP/CBD/SBSTTA/16/10 (<http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/official/sbstta-16-10-en.pdf>)

Évaluation	Caractéristiques du processus d'évaluation et résultat	Cadre conceptuel sous-jacent	Utilisation de scénarios et d'autres outils	Impact politique	Besoins en matière de capacités identifiés et satisfaits
la diversité biologique <sup>25</sup>		international et des traités internationaux spécifiques.		relative au climat et des principaux messages, <sup>26</sup> et a demandé que des travaux ultérieurs soient entrepris sur cette question.	
<i>Évaluation relative à la biodiversité des eaux intérieures</i>					
Groupe d'experts sur le rôle de la biodiversité dans la préservation du cycle de l'eau (établi par le SCDB en collaboration avec le Groupe d'évaluation technique et scientifique de la Convention de Ramsar) <sup>27</sup>	Un examen impartial et indépendant des ouvrages scientifiques examinés par des pairs sur le rôle et les fonctions de la biodiversité dans la préservation du cycle de l'eau et la prestation de services écosystémiques relatifs à l'eau. Des sections du rapport et le rapport final ont été examinés par des pairs. Sections sur : zones humides, prairies, forêts, villes, institutions et mécanismes de mise en œuvre.  Le rapport identifie les degrés de certitude et les lacunes dans les connaissances.	Le cycle de l'eau en tant que phénomène biophysique; Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire comme cadre pour les services écosystémiques pertinents.	Non. Examen des connaissances actuelles seulement.	À déterminer au cours de CDB COP-11 (document UNEP/CBD/COP/11/30 et UNEP/CBD/COP/11/INF/2).	Des contraintes institutionnelles et des besoins en matière de capacités considérables ont été identifiés. Travaux de suivi recommandés axés sur la coordination, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Domaines clés de renforcement des capacités techniques : comprendre les fonctions hydrologiques principales des écosystèmes et comment ils influencent – et peuvent donc être utilisées pour régler – les problèmes liés aux ressources en eau (y compris la gestion de la quantité et de la qualité de l'eau disponible); et l'aspect économique des solutions faisant appel à « l'infrastructure naturelle » pour la gestion de l'eau.
<i>Évaluation relative à la biodiversité des montagnes</i>					
Évaluation mondiale de la diversité	L'Évaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes est un programme continu sur la recherche,	S/O	Scénarios du GIEC	La COP, dans sa décision X/30, a pris note des progrès	Besoin de renforcer les capacités à élaborer et à utiliser des données sur la biodiversité géo-référencées pour l'analyse intégrée et la

<sup>25</sup> <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/information/sbstta-16-inf-29-en.doc>

<sup>26</sup> Ceux-ci figurent dans la note UNEP/CBD/SBSTTA/16/10 (<http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/official/sbstta-16-10-en.pdf>)

<sup>27</sup> <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/information/cop-11-inf-02-en.doc>



Évaluation	Caractéristiques du processus d'évaluation et résultat	Cadre conceptuel sous-jacent	Utilisation de scénarios et d'autres outils	Impact politique	Besoins en matière de capacités identifiés et satisfaits
biologique des montagnes <sup>28</sup>	l'inventaire et la surveillance de la biodiversité des montagnes, guidée par un comité scientifique directeur.			réalisés par l'Évaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes et a fourni des orientations pour des travaux ultérieurs.	<p>visualisation spatiale des informations sur la biodiversité relativement au climat, à l'utilisation des terres, à la physiographie et à d'autres paramètres importants.</p> <p>Besoin de renforcer les capacités d'hébergement de plateformes régionales pour les informations sur la biodiversité des montagnes pour diverses chaînes de montagnes (par ex., le massif de l'Hindu Kush-Himalaya, les Andes, etc.)</p> <p>Besoin de renforcer les capacités pour fournir un accès facile et ouvert aux informations relatives à la biodiversité via le portail sur la diversité des montagnes GBIF/GMBA et les géoportails relatifs aux montagnes d'autres instituts, comme point d'accès aux informations sur la biodiversité avec des bases de métadonnées.</p>

-----

<sup>28</sup> <http://www.gmba.unibas.ch/index/index.htm>